



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Novembre 2021**

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	25	28	03
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	28	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

28/10/2021

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

[Empty box]

-et de sa publication le :

[Empty box]

L'an 2021, le Mardi Jeudi 04 Novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 28 Octobre 2021.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE (18h16)- Mme Sabrina FÉLER (18h10) - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - M. ANSELME Jacques (18h05)- Mme Gilberte EUGENIE (18h15) - M. Alain SARREAU - M. Albert LOSAT (18h10) - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (18h51).....(25)

REPRÉSENTÉS : Mme SAINTE-LUCE Ninette (ayant donné procuration à M. Fulbert MIROITE) - M. Charles-Henri DEVAUX (ayant donné procuration à Mme SAINT-VAL Marie-Agnès) - M. Jimmy FAUSTA (ayant donné procuration à M. Frantz RUPAIRE).(03)

ABSENTS : Mme Marie-Claude BIQUE (01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Fabienne FARAJJE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**D_20211104_52
AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA CESSION DES
TERRAINS LIBRES D'OCCUPATION A CHEMIN NEUF**

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L. 2241-1;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Considérant la délibération N°07.en date du 24 mai 2011portant « Acquisition d'un terrain nu sis à Chemin-Neuf pour la réalisation d'un équipement public »
- Considérant l'avis d'évaluation de France Domaine émis le 29 Janvier 2021;
- Considérant le projet de division parcellaire présenté par le cabinet de Géomètre



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 04 Novembre 2021

SIMON en date du 8 juin 2021 ;

- **Considérant** que par cette vente la Commune souhaite financer d'autres projets d'aménagement structurants pour la Collectivité répondant à des besoins prégnants de la population ;
- **Considérant** le rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **décide**

A L'UNANIMITE,

Article 1

D'AUTORISER, Monsieur le Maire à procéder à la cession des lots à la valeur fixée par le service des domaines selon la procédure de l'amiable, c'est-à-dire sans procéder à une publicité ou à une procédure de mise en concurrence,

Article 2

D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette procédure auprès des organismes compétents ;

Article 3

Le Maire de Trois-Rivières et le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire Absent, et par délégation,
Le 1^{er} Maire-Adjoint



Jocelyne MOCKA